

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames messieurs les membres du CHSCTD91,

L'actualité est dense et intense et ne révèle rien de bon en matière de santé et sécurité au travail.

Alors que l'éducation est annoncée comme chantier prioritaire par le président de la République, comment comprendre qu'aucun recrutement ne soit fait dans l'Éducation Nationale, comment comprendre qu'aucun budget ne soit prévu pour faire face à la crise sanitaire ? Une feuille de route RH, envoyée à toute la profession suite au Grenelle, présente des mesures :

- pour accompagner au mieux les personnels dans leurs missions, alors même que durant cette crise sanitaire les collègues en première ligne ont dû gérer souvent bien seul, sans le soutien espéré de la hiérarchie, les difficultés sur le terrain ;
- pour garantir le bien-être et la sécurité des agents, alors même que durant cette crise sanitaire les enseignants n'ont pas reçu des moyens de protection suffisants (masques, gel) et ont continué à assurer leurs missions au risque de leur santé ;
- pour améliorer le dispositif de remplacement sans création de postes, en recrutant difficilement des contractuels en cas de pénurie.

La FSU exige de toute urgence des moyens nécessaires à la hauteur des besoins exprimés et la nécessité d'un réel dialogue social pour prendre en compte le malaise de la profession.

Au niveau académique, que dire de l'organisation déplorable du baccalauréat ? L'envoi honteusement tardif des convocations, les annulations de convocations sans aucune explication, les doubles convocations qui font cumuler à des enseignants de lettres jury d'EAF et jury de BTS, les compositions de jury de grand oral en totale incohérence avec les disciplines choisies par les élèves, l'absence de convocation pour un bon nombre d'enseignants alors que d'autres croulent sous le travail... N'en jetez plus, la coupe est pleine ! Et la liste est bien trop longue pour qu'elle puisse être faite ici de façon exhaustive ! Jamais on n'aura vu autant d'aberrations et de maltraitance ! Cette session aura été, de loin et à tous les niveaux, sous le signe du désastre.

Enfin, dans notre département, bon nombre d'établissements du 2nd degré sont en crise : s'y expriment des tensions extrêmement fortes, dues à des pratiques managériales inacceptables. À quand un véritable travail sur les risques psycho-sociaux ? À quand une véritable prise en charge des difficultés de personnels de direction en

souffrance qui installent un climat scolaire délétère ? Les équipes vous demandent de l'aide, M. le directeur académique, elles crient au secours ! En vain... Cette situation ne peut plus durer.

Le CTSD 2nd degré consacré à l'assistance éducative, qui s'est tenu le mardi 22 juin au matin, a mis en outre au jour une insuffisance scandaleuse des moyens accordés aux vies scolaires pour la rentrée prochaine, au regard de la hausse démographique que nous connaissons dans les collèges et les lycées. Ce sont pourtant ces personnels qui ont été en première ligne durant cette crise sanitaire, et qui plus est dans un département particulièrement touché par des phénomènes de rixes. À cela, M. le directeur académique, vous répondez que l'augmentation des moyens n'est pas toujours la réponse adéquate. La FSU en doute. C'est d'ailleurs pour cette raison que le CTSD, pour la première fois, use de son droit à saisir le CHSCTD pour enquêter sur les conditions de travail des personnels des vies scolaires.

Nous vous présentons aujourd'hui la synthèse du questionnaire sur l'accueil des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers. Cette enquête fait remonter la souffrance et le désarroi des personnels face aux difficultés rencontrées ainsi que l'inadéquation des solutions apportées par l'administration. La conclusion est sans appel : c'est le manque criant de moyens humains (AESH, personnels spécialisés, formateurs) et de places dans les dispositifs et les structures, qui les malmènent. Ainsi, nombres de collègues déplorent que les orientations de ces élèves à Besoins Éducatifs Particuliers ne correspondent pas à l'orientation proposée. Cela au mépris de tout le travail des partenaires investis dans les parcours des élèves, remettant en cause leur implication et leur conscience professionnelle.

Nous vous avons alertés en novembre 2020, sur la multiplication des situations préoccupantes concernant l'accueil des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers : alerte restée sans réponse... Faut-il attendre qu'un événement dramatique se produise pour que la hiérarchie prenne enfin la mesure de la gravité de la situation ?

L'année 2020-2021 touche à sa fin et laisse les personnels plus que jamais abattus.

La FSU 91 souhaite témoigner dans cette instance qui se préoccupe essentiellement de la santé au travail, du mal-être et de l'épuisement de nombreux collègues en raison des conséquences de la crise sanitaire sur leur métier qu'ils soient enseignants, personnels administratifs, sociaux, de vie scolaire ou de direction, et de la surcharge de travail qui a été nécessaire pour faire face sur le terrain aux difficultés accrues et persistantes (protocoles, absences non remplacées, non brassage, ...). La campagne des auto-tests pour les enseignants, annoncée à grand renfort de publicité et de coups médiatiques, ne semble pas avoir eu le résultat promis (retard dans les livraisons et les réassortiments). Tombons le rideau ! Le spectacle est terminé !

Concernant les aspects santé et sécurité au travail, nous rappelons que l'employeur est soumis aux obligations du code de travail en matière de prévention des risques professionnels et de protection de ses salariés. La FSU rappelle l'obligation de moyens et de résultats. Elle souligne la responsabilité incontournable de l'employeur sur ces questions !

Nous partageons dans le cadre de nos métiers comme dans notre rôle de représentant des personnels cette même fatigue. Pourtant, ce n'est pas faute de ne pas vous avoir alerté, M. le Directeur Académique, sur l'état de

ceux qui tiennent l'école à bout de bras dans cette période particulièrement anxiogène. Cela s'est transcrit par une multitude de fiches RSST.

En conclusion, c'est un médecin de moins que ne compense pas complètement l'arrivée d'une infirmière, c'est peu d'avancées sur le DUERP, c'est deux conseillères de prévention sans secrétariat. C'est, pour résumer toujours le « service minimum » en ce qui concerne la question de la santé des personnels, la prévention des risques.